



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 avril 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous avons l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice, à Monsieur le ministre de la fonction publique et à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Lors d'une récente interview en date du 15 avril 2025, le Procureur général d'État, M. John Petry, a exprimé sa préoccupation quant aux délais importants dans le traitement des affaires pénales, en particulier dans les domaines de la criminalité financière et économique. Il a souligné que ces retards sont principalement dus à un manque de personnel au sein de la Police judiciaire, malgré les efforts de recrutement entrepris par les ministres successifs. Il a également insisté sur la nécessité d'améliorer l'attractivité financière de ce service et de poursuivre la digitalisation du processus pénal.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes le ministère envisage-t-il pour renforcer les effectifs de la Police judiciaire, notamment dans les services spécialisés en criminalité financière et économique ?
2. Des améliorations sont-ils prévus en matière de rémunération ou de conditions de travail afin d'améliorer l'attractivité des postes au sein de la Police judiciaire ?
3. Quel est l'état d'avancement de la digitalisation des procédures pénales, en particulier en ce qui concerne la collaboration entre la Police judiciaire et le Parquet ?
4. Le gouvernement envisage-t-il d'autres initiatives pour améliorer l'efficacité des enquêtes et réduire les délais de traitement des affaires pénales ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre haute considération.

Dan Biancalana  
Député

Mars Di Bartolomeo  
Député